

*Initiatives ministérielles*

quel j'appartiens, consistait à imposer un pourcentage de propriété publique dans l'industrie énergétique.

Cela s'est concrétisé sous le Parlement minoritaire de 1972-1974. En effet, en 1973, au moment où nous détenions la balance du pouvoir et où, en même temps, le monde entier vivait le premier choc pétrolier, il est clairement apparu à tous que le gros bon sens commandait de remettre entre les mains des Canadiens une partie de leur propre industrie du pétrole et du gaz. Je dis à tous, mais, de toute évidence, ce n'était pas le cas. À l'époque, les conservateurs étaient contre. Ils reviennent maintenant à leur ancienne position et décrètent qu'il faut privatiser Petro-Canada, précisément à l'heure où la politique énergétique se mondialise et où la conjoncture est similaire à celle qui prévalait lorsque Petro-Canada a été créée. Je veux parler du choc pétrolier de 1973.

À nouveau, notre dépendance pétrolière revêt une importance particulière et l'on devient de plus en plus conscient que les pays qui ne contrôlent pas leurs ressources énergétiques risquent fort de se trouver un jour dans une situation très difficile.

C'est ce qui nous a amenés à proposer cette série d'amendements, dont l'un se rapporte au plafond de propriété étrangère établi dans le projet de loi que le ministre a déposé. En ce qui concerne la disposition qui limite à 25 p. 100 les actions qui peuvent appartenir à des étrangers, nous proposons de réduire cette proportion à 1 p. 100.

Nous voulons dire, qu'il est grandement exagéré de permettre à des étrangers de posséder 25 p. 100 des actions de Petro-Canada une fois privatisée. Nous préférons, bien sûr, qu'elle ne soit pas privatisée. Notre dialectique est en quelque sorte une tentative de dernière chance, car nous souhaitons ardemment que, une fois privatisée, Petro-Canada demeure vraiment un bastion canadien.

Les ministres ont l'habitude de dire—sauf erreur, le ministre d'État chargé de la Privatisation l'a déjà dit lui-même—qu'ils préféreraient que la société appartienne entièrement à des Canadiens. Le fait est que si cette limite de 25 p. 100 de propriété étrangère reste telle quelle, il sera très difficile de revenir en arrière une fois qu'elle aura été atteinte.

Reste à savoir si nous aurons effectivement la volonté, comme pays, de garder la main haute sur nos ressources,

sur notre avenir économique. Nul ne peut nier que l'énergie est un élément essentiel de notre économie. Je crois que c'est Tommy Douglas qui disait qu'un groupe d'entreprises ou de personnes qui possède toutes les ressources énergétiques d'un pays peut littéralement paralyser son économie.

C'est la situation dans laquelle nous avons été pendant des années, alors que toutes nos ressources énergétiques appartenaient, grosso modo, aux sept grandes pétrolières multinationales. Voilà que ce gouvernement nous ramène à cette époque révolue. Heureusement, clame-t-il. Il n'a pas l'air d'en avoir particulièrement honte. Il ne dit pas qu'il adopte cette mesure parce qu'il n'a pas le choix et qu'il s'en excuse. Cette privatisation s'inscrit tout à fait dans le genre de Canada qu'il souhaite.

Qu'il le sache bien: ce n'est pas le Canada dont rêvent les Canadiens. Il n'y avait pas ruée. Personne n'a réclamé la privatisation de Petro-Canada. Rien en particulier ne justifie qu'on prenne cette mesure. En fait, on est plutôt massivement en faveur de la notion d'une société pétrolière et gazière publique.

Si cette notion suscite aujourd'hui un appui ou du moins une exaltation moindre, c'est probablement, entre autres raisons, que depuis 1984, la société Petro-Canada se fait dire de se comporter comme n'importe quelle autre pétrolière.

Lorsqu'une société d'État se fait dire—reçoit l'ordre, en fait—de se comporter comme n'importe quelle autre entreprise de son secteur, les Canadiens en viennent naturellement tôt ou tard à ne plus distinguer la société de la Couronne en question de ses concurrents. De sorte que la privatisation de cette société ne les choque plus autant qu'elle aurait pu le faire autrement.

Je félicite donc le gouvernement de sa stratégie. Il a ordonné à la société d'État de se comporter comme n'importe quelle autre société. Plusieurs années après, les Canadiens en viennent à ne plus faire la distinction entre cette société d'État et les autres sociétés du même secteur.

• (1200)

L'idée de la privatisation ne suscite pas la même réaction populaire qu'en 1979, par exemple, lorsque les conservateurs avaient parlé de privatiser Petro-Canada. Cette question avait alors pris le devant de la scène et